

Comptabilité de base pour les ASBL

Nombre de sessions: 8

Description

Comme toutes les sociétés, les ASBL doivent aussi tenir une comptabilité. Les exigences spécifiques de cette comptabilité dépendent entre autres, de la taille de l'ASBL. Le législateur fait une distinction entre les micro, petites et les ASBL selon le nouveau Code des sociétés et des associations. Chaque catégorie connaît ses propres caractéristiques et obligations.

A côté, des obligations imposées par le fisc, la comptabilité peut aussi être une source d'information importante pour l'ASBL elle-même. Avec un bon usage de la comptabilité par l'ASBL, cette dernière devient un instrument de gestion vous permettant de justifier et de faire des choix stratégiques.

Cette formation de base familiarise les participants avec les obligations légales de comptabilité pour les ASBL. Nous aborderons aussi bien des écritures comptables de base ainsi que des écritures spécifiques auxquelles les ASBL sont confrontées. Après cette formation, vous serez à même d'établir une comptabilité et d'optimiser une comptabilité existante.

Programme

- Paysage de la législation des ASBL
- Quelles sont les obligations comptables?
- Quelle comptabilité pour quelle ASBL?
- Principes généraux de comptabilité
 - Le compte de résultats
 - Le bilan
- Les opérations comptables les plus importantes des ASBL
 - Achat de matières premières
 - Achat de services et de biens divers
 - Charges de location
 - Entretien et réparations
 - Achat d'énergie, de carburant, d'eau, ...
 - Frais de bureau
 - Assurances
 - Paiement de salaires, charges sociales et pensions
 - Amortissements, dépréciations et provisions pour risques et charges
 - Paiement d'impôts
 - Inscription d'acomptes et de décomptes
 - Provisions de péculs de vacances
 - Frais de société divers (formation, bibliothèque, activités, ...)
 - Coûts des dettes et des frais extraordinaires
 - Ventes et prestations de service
 - Cotisations
 - Donations
 - Legs
 - Subventions (subventions de capital, d'intérêts, de fonctionnement, ...)
 - Récupération de coûts, indemnités, assurances
 - Opérations à la fin de l'année
 - Balance provisoire de vérification et par soldes
 - Inventaire
 - Modifications de stock

- Écritures de régularisation
- Balance définitive de vérification et par soldes
- Détermination du résultat
- Établissement de la balance définitive
- TVA
 - Définition
 - Sur quels coûts calculer la TVA + quels taux de TVA utiliser?
 - Compte courant administration de TVA
 - Déclaration
 - Acomptes

A qui cette formation s'adresse-t-elle

Cette formation est destinée à des administrateurs d'associations, des comptables et des responsables de comptabilité au sein d'ASBL.

Enseignant

Madame Nahima EL AYADI

Nombre de sessions: 8